



HELMIBOND 894

Fiche de données de sécurité

Conformément au registre fédéral / Vol. 77, No. 58 / Lundi 26 mars 2012 / Règles et réglementations

Date de révision : 02/19/2019

Version : 1.1

SECTION 1 : IDENTIFICATION

Identifiant du produit

Forme du produit : Mélange

Nom du produit : HELMIBOND 894, HELMIBOND 894GR

Utilisation prévue du produit

Utilisation de la substance et/ou du mélange : Aucune utilisation n'est spécifiée.

Nom, adresse et téléphone de la partie responsable

Entreprise

Helmitin Inc.
99 Shorncliffe Rd
Toronto, Ontario, M8Z 5K7
877.823.2624

11110 Airport Road
Olive Branch, MS 38654
Téléphone : 877.823.2624
www.helmitin.com

Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : CANUTEC 613-996-6666 / CHEMTREC 1-800-424-9300

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification de la substance et/ou du mélange :

Classification (SGH-US)

Non classé

Éléments d'étiquette

Étiquetage SGH-US

Conseils de prudence (SGH-US) : P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux.
P308+P313 - En cas d'exposition prouvée ou suspectée : Consulter ou demander l'avis d'un médecin

Autres dangers

L'exposition peut aggraver des problèmes préexistants au niveau des yeux, de la peau ou du système respiratoire.

Toxicité aiguë inconnue (SGH-US)

44,48 pour cent du mélange est constitué de composant(s) de toxicité aiguë inconnue

SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Mélange

Nom	Identifiant du produit	% par poids
Acétate de polyvinyle	(CAS No) 9003-20-7	3 - 7
Dibenzoate d'oxybis(propanol)	(CAS No) 27138-31-4	7 - 13

SECTION 4 : PREMIERS SOINS

Description des mesures de premiers secours

Général : Ne rien donner, par voie orale, à une personne inconsciente. En cas de malaise, consulter un médecin (montrer l'étiquette si possible).

Inhalation : Transporter la personne à l'air frais et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin si les difficultés respiratoires persistent.

HELMIBOND 894

Fiche de données de sécurité

Conformément au registre fédéral / Vol. 77, No. 58 / Lundi 26 mars 2012 / Règles et réglementations

Contact avec la peau : Enlever les vêtements contaminés. Tremper la zone touchée dans de l'eau ou de l'eau savonneuse pendant au moins 15 minutes. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Consulter un médecin si une irritation se manifeste et persiste.

Contact avec les yeux : Rincer avec précaution à l'eau pendant au moins 15 minutes. Retirer les lentilles de contact, si applicable et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin si une irritation persiste.

Ingestion : Ne PAS faire vomir. Rincer la bouche. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Symptômes et effets principaux, aigus et différés

Général : Aucun symptôme prévu dans les conditions normales d'utilisation.

Inhalation : Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

Contact avec la peau : Peut provoquer une irritation cutanée.

Contact avec les yeux : Peut provoquer une irritation des yeux.

Ingestion : L'ingestion peut être dangereuse ou avoir des effets néfastes.

Symptômes chroniques : Aucun symptôme prévu dans les conditions normales d'utilisation.

Indication des soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas de malaise, consulter un médecin (montrer l'étiquette si possible).

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser un agent extincteur approprié pour lutter contre les incendies environnants.

Moyens d'extinction inappropriés : Ne pas utiliser un jet d'eau à grand débit. L'utilisation d'un jet d'eau à grand débit peut propager le feu.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque d'incendie : Peut être combustible à haute température.

Risque d'explosion : Explosible quand mélangé avec des substances oxydantes.

Réactivité : Des réactions dangereuses peuvent se produire avec certains produits chimiques. Se référer aux matières incompatibles.

Conseils aux pompiers

Mesures de précaution en cas d'incendie : Faire preuve de prudence au moment de lutter contre un incendie de produits chimiques. En cas d'incendie, des fumées dangereuses seront présentes.

Instructions de lutte contre l'incendie : Utiliser un jet d'eau ou de brouillard pour refroidir les contenants exposés. En cas d'incendie important et de grandes quantités : Évacuer la zone. Combattre le feu à distance à cause du risque d'explosion.

Protection lors de la lutte contre l'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

Produits de combustion dangereux : En cas d'incendie ce matériau peut produire du dioxyde de carbone (CO₂), du monoxyde de carbone (CO), divers hydrocarbures de faible poids moléculaire, et de la fumée.

Référence à d'autres sections

Se reporter à la section 9 pour les propriétés d'inflammabilité.

SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Éviter toute exposition inutile. Ne pas mettre au contact des matières incompatibles (voir la section 10).

Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Utiliser un équipement de protection individuelle (EPI).

Procédures d'urgence : Évacuer le personnel inutile.

Pour les secouristes

Équipement de protection : Équiper l'équipe de décontamination avec une protection adéquate.

Procédures d'urgence : À l'arrivée sur les lieux, un premier intervenant doit reconnaître la présence de marchandises dangereuses, se protéger soi-même et les autres, sécuriser la zone, et demander de l'aide au personnel qualifié dès que les conditions le permettent.

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux publiques. Avertir les autorités si du liquide pénètre dans les égouts ou les eaux publiques.

HELMIBOND 894

Fiche de données de sécurité

Conformément au registre fédéral / Vol. 77, No. 58 / Lundi 26 mars 2012 / Règles et réglementations

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour le confinement : Contenir tout déversement avec des digues ou des absorbants pour empêcher la migration et l'entrée dans les égouts ou les cours d'eau. Ne pas absorber dans un matériau combustible tel que : la sciure de bois ou de la matière cellulosique.

Méthodes de nettoyage : Effacer immédiatement les déversements et éliminer les déchets en toute sécurité. Les déversements doivent être contenus avec des barrières mécaniques. Transférer le produit déversé dans un récipient approprié pour l'élimination. Communiquer avec les autorités compétentes après un déversement. Utiliser uniquement des outils anti-étincelles.

Référence à d'autres sections

Voir la rubrique 8. Contrôle de l'exposition et protection individuelle. Pour de plus amples informations, veuillez consulter la section 13.

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement : Toute utilisation proposée de ce produit dans les processus à température élevée doit être évaluée à fond pour assurer que les conditions d'exploitation sécuritaires soient établies et maintenues.

Mesures d'hygiène : A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver les mains et d'autres zones exposées avec du savon doux et de l'eau avant de manger, boire ou fumer et au moment de quitter le lieu de travail.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Toute utilisation proposée de ce produit dans les processus à température élevée doit être évaluée à fond pour assurer que les conditions d'exploitation sécuritaires soient établies et maintenues.

Conditions de stockage : Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Maintenir le récipient fermé lorsqu'il ne sert pas. Conserver dans un endroit à l'abri du feu. Maintenir/conserver à l'abri des rayons du soleil, des températures extrêmement élevées ou basses et des matières incompatibles.

Matériaux incompatibles : Acides forts, bases fortes, oxydants puissants.

Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune utilisation n'est spécifiée.

SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Pour les substances énumérées à la section 3 mais qui ne figurent pas ici, aucune limite d'exposition professionnelle n'est établie par le fabricant, le fournisseur, l'importateur ou l'organisme consultatif approprié, y compris : ACGIH (TLV), NIOSH (REL), OSHA (PEL), les gouvernements provinciaux du Canada, ou le gouvernement mexicain.

Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques appropriés : Des rinces-œil de secours et des douches de sécurité doivent être disponibles au voisinage de tout endroit où il y a une exposition potentielle, mais ne sont pas requis. Produit à manipuler dans des conditions strictement contrôlées. Veiller à ce que toutes les réglementations nationales / locales soient respectées. Les détecteurs de gaz doivent être utilisés lorsque des gaz ou des vapeurs peuvent être libérés. Prévoir une ventilation par aspiration ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations de vapeur ou de brouillard en-dessous des valeurs limites d'exposition professionnelles applicables.

Équipement de protection individuelle : Vêtements de protection. Ventilation insuffisante : porter une protection respiratoire.



Matériaux pour vêtements de protection : Matériaux et tissus résistants aux produits chimiques.

Protection des mains : Porter des gants en cas de contact répété ou prolongé.

Protection des yeux : En cas de risque d'éclaboussures : lunettes de protection chimique ou lunettes de sécurité.

Protection de la peau et du corps : Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire : Si les limites d'exposition sont dépassées ou qu'il y a une irritation des voies respiratoires, porter un appareil de protection respiratoire.

Contrôle de l'exposition environnementale : Empêcher le produit de se disperser dans l'environnement.

Contrôle de l'exposition des consommateurs : Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation

HELMIBOND 894

Fiche de données de sécurité

Conformément au registre fédéral / Vol. 77, No. 58 / Lundi 26 mars 2012 / Règles et réglementations

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles :

État physique	: Liquide
Apparence	: Blanche, Verte
Odeur	: Douce
Seuil olfactif	: Pas disponible
pH	: 3,0-5,0
Taux d'évaporation	: 1 [Ref Std: Eau = 1.0]
Point de fusion	: Non applicable
Point de congélation	: Le produit peut être endommagé de manière irréversible en dessous de 5°C (41°F)
Point d'ébullition	: 100 °C (212 °F) (phase aqueuse)
Point d'éclair	: Non applicable
Température d'auto-inflammation	: Non applicable
Température de décomposition	: Pas disponible
Inflammabilité (solide, gazeux)	: Pas disponible
Limite inférieure d'inflammabilité	: Non applicable
Limite supérieure d'inflammabilité	: Non applicable
Pression de vapeur	: 17.5mm Hg @ 20 °C (68 °F)
Densité de vapeur relative à 20 °C	: Pas disponible
Densité relative	: 1.08 g/mL
Gravité spécifique	: 1.08 @ 25°C (77°F)
Solubilité	: Soluble modérément dans l'eau
Coefficient de partage : N-octanol/Eau	: Pas disponible
Viscosité	: 2,800 – 3,400 centipoise @ 25 °C (77 °F)
Teneur en matières solides	: 56,5 ± 1,5%
Données sur l'explosion - Sensibilité aux chocs mécaniques	: Ne devrait pas présenter de danger d'explosion causée par un choc mécanique
Données sur l'explosion - Sensibilité à la décharge statique	: Ne devrait pas présenter de danger d'explosion causée par une décharge statique
Teneur en COV (SCAQMD Règlement 1168)	: 0 g/L (0 lbs/gal)
Teneur en VHAP	: 0.0 lbs/lb solides

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Des réactions dangereuses peuvent se produire avec certains produits chimiques. Se référer aux matières incompatibles.

Stabilité chimique : Stable dans les conditions de manipulation et de stockage recommandées (voir section 7).

Possibilité de réactions dangereuses : Aucune réaction dangereuse ne surviendra dans des conditions normales d'utilisation.

Conditions à éviter : Lumière directe du soleil. Les températures extrêmement élevées ou basses. Les sources d'inflammation. Les matériaux incompatibles.

Matériaux incompatibles : Acides forts, bases fortes, oxydants puissants.

Produits de décomposition dangereux : En cas d'incendie ce matériau peut produire du dioxyde de carbone (CO₂), du monoxyde de carbone (CO), divers hydrocarbures de faible poids moléculaire, et de la fumée.

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Information sur les effets toxicologiques - Produit

Toxicité aiguë : Non classé

Valeurs DL50 et CL50 : Pas disponible

Corrosion / irritation cutanée : Non classé

pH : 3,0-5,0

HELMIBOND 894

Fiche de données de sécurité

Conformément au registre fédéral / Vol. 77, No. 58 / Lundi 26 mars 2012 / Règles et réglementations

Lésions oculaires graves / irritation oculaire : Non classé

pH : 3,0-5,0

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagénicité des cellules germinales : Non classé

Tératogénicité : Pas disponible

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Danger par aspiration : Non classé

Symptômes / lésions après inhalation : Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

Symptômes / lésions après contact cutané : Peut provoquer une irritation cutanée.

Symptômes / lésions après contact oculaire : Peut provoquer une irritation des yeux.

Symptômes / lésions après ingestion : L'ingestion peut être dangereuse ou avoir des effets néfastes.

Symptômes chroniques : Aucun symptôme prévu dans les conditions normales d'utilisation.

Information sur les effets toxicologiques - Ingrédient(s)

Valeurs DL50 et CL50 :

Acétate de polyvinyle (9003-20-7)	
Groupe CIRC	3

SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Toxicité

Écologie - Général : Non classé.

Persistance et dégradabilité Pas disponible

Potentiel de bioaccumulation

Mobilité dans le sol Pas disponible

Autres effets néfastes

Autre information : Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Recommandations relatives à l'élimination des eaux usées : Ce matériau est dangereux pour l'environnement aquatique. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts et les cours d'eau.

Recommandations relatives au traitement des déchets : Éliminer les déchets conformément aux réglementations locales, régionales, nationales, provinciales, territoriales et internationales.

Écologie - Déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Conformément au DOT Non réglementé pour le transport

Conformément à l'IMDG Non réglementé pour le transport

Conformément à l'IATA Non réglementé pour le transport

Conformément au TMD Non réglementé pour le transport

SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Réglementation fédérale des États-Unis

SARA Section 311/312 Classes des dangers	
Dibenzoate d'oxybis(propanol) (27138-31-4)	
Listé sur l'inventaire de la loi américaine TSCA (Toxic Substances Control Act).	
Acétate de polyvinyle (9003-20-7)	
Listé sur l'inventaire de la loi américaine TSCA (Toxic Substances Control Act).	

Réglementation nationale des États-Unis

Réglementations canadiennes

HELMIBOND 894

Fiche de données de sécurité

Conformément au registre fédéral / Vol. 77, No. 58 / Lundi 26 mars 2012 / Règles et réglementations

Dibenzoate d'oxybis(propanol) (27138-31-4)
Listé sur la Canadian DSL (Liste intérieure des substances)
Acétate de polyvinyle (9003-20-7)
Listé sur la Canadian DSL (Liste intérieure des substances)

Ce produit a été classé conformément aux critères de risque du Règlement sur les produits contrôlés (RPC) et la FDS contient tous les renseignements exigés par le RPC.

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS, Y COMPRIS LA DATE DE PRÉPARATION OU DERNIÈRE RÉVISION

Date de révision : 02/19/2019

Autre information : Ce document a été préparé conformément aux exigences FDS de la norme OSHA sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses 29 CFR 1910.1200.

SGH Phrases de texte complètes :

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et visent à décrire le produit aux seules fins des exigences en matière de santé, de sécurité et d'environnement. Il ne doit donc pas être interprété comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.

North America GHS US 2012 & WHMIS 2015